



Programme
national de
certification des
entraîneurs



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

NATATION ARTISTIQUE CANADA

Manuel des opérations du PNCE

Version 2.0 – janvier 2022



**Programme
national de
certification des
entraîneurs**

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada



Table des matières

Introduction	1
1 Natation Artistique Canada et le PNCE.....	2
1.1 Mission, vision et valeurs	2
1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs	3
1.3 Modèle de développement des participants (MDP).....	5
1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE).....	6
1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)	7
2 Le modèle du PNCE.....	8
2.1 Formation et certification	9
2.2 Contextes	10
2.3 Ateliers et modules.....	12
3 Évaluation et certification	26
3.1 Objectifs	26
3.2 Principes d'évaluation du PNCE	26
3.3 Résultats attendus, critères et preuves.....	27
3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE	29
3.5 Norme de certification	30
3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)	30
3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation.....	30
3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs.....	31
4 Responsables du développement des entraîneurs.....	33
4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs	35
4.2 Personne-ressource.....	35
4.3 Évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs	39
4.4 Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs.....	43
4.5 Appui aux sports par les responsables du développement des entraîneurs multisports.....	47
5 Modèle opérationnel.....	50
5.1 Communication	50
5.2 Responsabilités et planification	52
5.3 Barème de frais, paiements et honoraires.....	53
5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel	54
5.5 Contrôle de la qualité.....	57
5.6 Restrictions concernant l'âge minimal.....	58

6	Outils	60
6.1	Code d'éthique du PNCE	60
6.2	Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE	62
6.3	Modèle de lettre de mise en candidature par le/la responsable du développement des entraîneurs	64
6.4	Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs	65
6.5	Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs.....	66
6.6	Modèle de formulaire de rétroaction.....	67

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Natation Artistique Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

La formation de natation artistique du PNCE est actuellement offerte dans les cours Instructeur-débutant (Instructeur ALLEZ à l'eau!), Introduction à la Compétition, Compétition Développement, la Compétition Développement Gradation Avancé (CDGA) et Entraîneur de haute performance.

Le *Manuel des opérations du PNCE de Natation Artistique Canada* contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de la révision	Révision
31-03-2019	La version 1.0 est terminée pour révision.
03-01-2022	PNCE : Nouvelle image de marque, version 2020 du Code d'éthique, changements à la liste des RPTFE, version 2020 du modèle du PNCE, restrictions concernant l'âge minimal, mises à jour des descriptions des MMS, ajout de la section 4.5 NAC : Révisions Compé Intro, liens au politiques

1 NATATION ARTISTIQUE CANADA ET LE PNCE

Important : Les entraîneurs doivent également s'assurer qu'ils ont lu et compris la politique d'inscription et de certification des entraîneurs de Natation artistique Canada:

<https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-dadministration-gouvernance/statuts/>

1.1 Mission, vision et valeurs

NOTRE MISSION COLLECTIVE

Atteindre l'excellence dans tous les aspects de la natation artistique au Canada.

NOTRE VISION COMMUNE

Que le Canada soit un chef de file mondiale en natation artistique.

Émouvoir et inspirer les Canadiens au travers des performances et nos nages artistiques et systématiquement aspirer à être champions du monde et olympiques.

NOS VALEURS FONDAMENTALES

L'athlète et l'entraîneur d'abord :

Le duo athlète-entraîneur est au coeur de nos actions et de nos décisions.

Excellence :

Nous sommes motivés par l'excellence et l'innovation dans tout ce que nous faisons.

Travail d'équipe/Collaboration :

Nous croyons au pouvoir de notre équipe, de nos gens et de nos organisations.

Éthique/Respect :

Nous accueillons la diversité, nous respectons les perspectives de chacun et nous attendons à un comportement responsable et éthique de la part de tous les intervenants.

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- ✓ Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- ✓ Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- ✓ Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- ✓ Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- ✓ Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- ✓ Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : ministères responsables au sport, de l'activité physique et des loisirs
- Colombie-Britannique : ViaSport BC

- Manitoba : Sport Manitoba Coaching
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- Terre-Neuve-et-Labrador : Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Nouvelle-Écosse : Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine – Division des collectivités, du sport et des loisirs
- Nunavut : Division du sport et des loisirs
- Ontario : Association des entraîneurs de l'Ontario
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Québec : SportsQuébec
- Saskatchewan : Association des entraîneurs de la Saskatchewan
- Yukon : Ministère des Services aux collectivités – Direction des sports et des loisirs

1.2.3 Organismes nationaux de sport (ONS)

Natation Artistique Canada

1.2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

BC Artistic Swimming

Alberta Artistic Swimming

Saskatchewan Artistic Swimming

Manitoba Artistic Swimming

Ontario Artistic Swimming

Natation Artistique Québec

New Brunswick Artistic Swimming

Nova Scotia Artistic Swimming

Synchro PEI

NL Artistic Swimming

Synchro Yukon

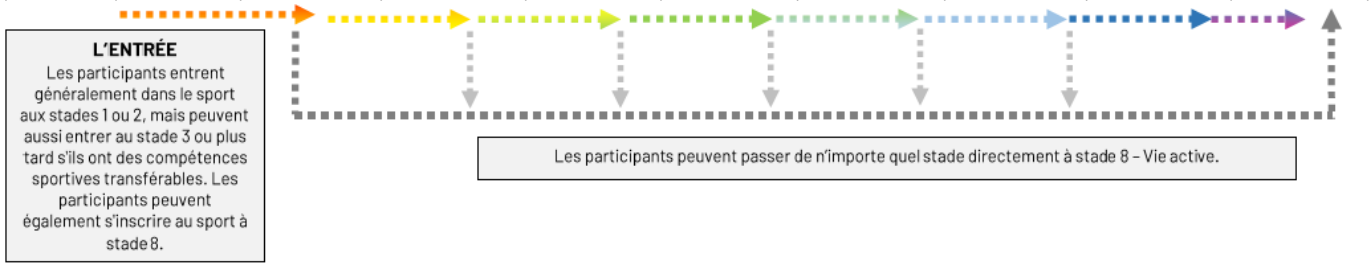
1.3 Modèle de développement des participants (MDP)

1.3.1 Le modèle de développement des participants (MDP)



Modèle de développement des participants

Stade	1	2	3	4		5	6	7	8
Phase	Enfant Actif <i>Apprendre à nager/ Sécurité aquatique</i>	S'amuser grâce au sport <i>Avoir du plaisir tout en apprenant les mouvements fondamentaux</i>	Apprendre à s'entraîner <i>Construire les bases techniques et les savoirs-faires physiques</i>	S'entraîner à s'entraîner Phase 1 Phase 2 <i>"Être identifié"</i>		S'entraîner à la compétition <i>"Bâtir le potentiel de monter sur le podium"</i>	Apprenez à gagner	S'entraîner à gagner <i>"Performer pour gagner"</i>	Vie active <i>"Natation artistique pour la vie"</i>
Âge	F 5-6 / G 5-6	F 6-8 / G 6-9	F 8-11 / G 9-12	F 11-12 / G 12-13	F 13-15 / G 14-16	F 15-8 / G 16-19	F 18+ / G 19+	F 18+ / G 19+	Debuter a n'importe quel âge
Programme	PROGRAMME D'APPRENTISSAGE			PROGRAMME COMPÉTITIF					
	ALLEZ à l'eau!		Nouveaux compétiteurs	Développement de compétiteurs		Compétiteurs avancés		Compétiteurs de performance	Maitres
Fréquence d'entraînement	1 jour/semaine	1-2 jours/semaine	1-4 jours/semaine	2-5 jours/semaine	3-6 jours/semaine	3-6 jours/semaine	4-6 jours/semaine	4-6 days/semaine	
Compétences	Souplesse Rythme Musicalité Mouvements de base	Souplesse Vitesse (<5s) Rythme Musicalité Habilités de base Savoir-faire physique	Souplesse Habilités de base Habilités techniques de base en natation artistique	Vitesse Développer des habilités en natation artistique Endurance (selon la poussée de croissance)	Acquisition des habilités en natation artistique Endurance Force (selon la poussée de croissance)	Raffiner les habilités en natation artistique Développement & faire l'acquisition d'un état de performance idéal	Acquisition d'un niveau d'habilité en natation artistique Performer sur demande	Affûtage Performer sur demande	Non spécifié
%compétitions			10-30%	40%	40%	60%	70%	80%	
Groupe d'âge de compétition			9-10, 11-12 (F) 10-11, 12-13 (G)	11-12 (F) 12-13 (G)	13-15 (F) 14-16 (G)	Junior	Senior Université	Senior	Maitres
Compétitions	n/a	n/a	Événements d'habilités Festivals Régionaux Provinciaux	Événements d'habilités Festivals Régionaux Provinciaux	Événements d'habilités Regionaux Provinciaux Championnat Canadien Internationales	Événements d'habilités Regionaux Provinciaux Championnat Canadien Jeux du Canada Internationales	Provinciaux Université Championnat Canadien Jeux du Canada Internationales	Championnats Canadiens Séries mondiales de la FINA Championnats du monde Jeux Panaméricains Olympiques	Universitaires Championnats nationaux des maitres Championnats mondiaux des maitres
Équipes Provinciales				11-12	13-15	Junior	Senior	Senior	
Équipes Nationales					13-15	Junior	Senior NextGen	Senior	



1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

1.4.1 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)



Modèle de développement des entraîneurs



Stade, Phase & Âge DLTA	Programme	Contextes d'entraînement de natation artistique (F = Formé, E = Évalué)			
1 Enfant Actif F 5-8 / G 5-8	ALLEZ à l'eau!	Instructeur ALLEZ à l'eau! (âge minimum 15 ans) Instructeur PNCE Débutant Programme ALLEZ à l'eau! (niveaux 1-6)			
2 S'amuser grâce au sport F 6-8 / G 6-9		Résultats évalués : Analyse des performances - F E Fournir un soutien aux athlètes à l'entraînement - F E Prise de décisions éthiques - F E			
3 Apprendre à s'entraîner F 8-11 / G 9-12	Nouveaux compétiteurs	Introduction à la compétition (âge minimum 16 ans) Événements d'habiletés, Régionaux, Provinciaux			
4 S'entraîner à s'entraîner F 11-15 / G 12-16	Développement de compétiteurs	Résultats évalués : Élaboration d'un programme sportif - F E Planification d'une séance d'entraînement - F E Soutien aux athlètes en entraînement - F E Soutien relatif à l'expérience de compétition - F E Analyse des performances - F E Prise de décisions éthiques - F E		Compétition Développement (âge minimum 18 ans) Événements d'habiletés, Régionaux, Provinciaux, Championnat Canadien, Jeux du Canada, Équipes Prov., Équipes Nat., Compétitions Internationales	
5 S'entraîner à la compétition F 15-8 / G 16-19	Compétiteurs avancés			Résultats évalués : Prise de décisions éthiques - F E Gestion des conflits - F E Diriger un sport sans dopage - F E Élaboration d'un programme sportif - F E Planification d'une séance d'entraînement - F E Soutien aux athlètes en entraînement - F E Soutien relatif à l'expérience de compétition - F E Analyses des performance - F E Gestion d'un programme sportif - F E	
6 Apprenez à gagner F 18+ / G 19+	Compétiteurs de performance				
7 S'entraîner à gagner F 18+ / M 19+					Compétition Développement Gradation Avancée (CDGA) Selon Comp Dév + 13-15 et entraîneur de l'équipe nationale Junior L'entraîneur(e) complètera l'évaluation finale du DAE (incluant l'expert en natation artistique HP et l'expert HP de l'ACE) Évaluation du stage de CDGA : 1. Entraîneur(e) en tant que Performeur 2. Innovation international 3. Pratique 4. PDE (s'il n'est pas déjà terminé)
8 Vie Active	Maîtres	Introduction à la compétition ou Compétition Développement Universitaires, Championnats nationaux des maîtres, Championnats mondiaux des maîtres			
					Entraîneur de haute performance Entraîneur de l'équipe nationale senior Mêmes résultats que le CDGA mais pour l'entraîneur de l'équipe nationale senior.

1.4.2 Parcours des entraîneurs

Le parcours des entraîneurs de Natation Artistique Canada le plus à jour est toujours affiché en ligne sur artisticswimmingcoach.ca sur la page Parcours des entraîneurs de NAC : <https://artisticswimmingcoach.ca/index.php?page=230>

1.4.3 La politique d'inscription et de certification des entraîneurs

Les entraîneurs doivent également s'assurer qu'ils ont lu et compris la politique d'inscription et de certification des entraîneurs de Natation artistique Canada: <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-dadministration-gouvernance/statuts/>

1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

Le cadre de DLTA de Natation Artistique Canada peut être trouvé ici:

<https://artisticswimming.ca/fr/i-love-synchro/ltad-framework-2-0/>

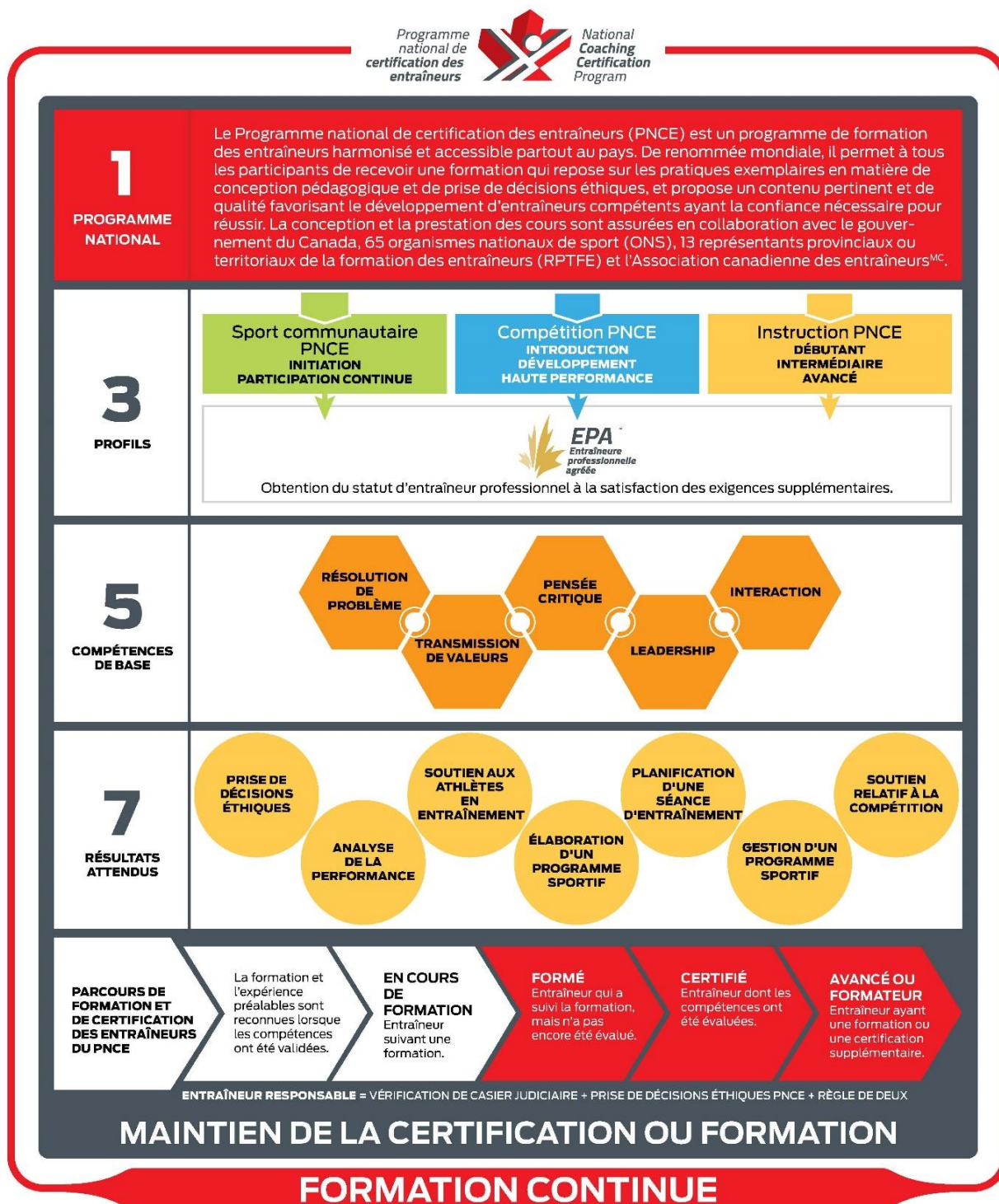
Structure générale du cadre DLTA de Natation Artistique Canada:

	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Stade 4	Stade 5	Stade 6	Stade 7	Stade 8	
AGES CHRONOLOGIQUES	Âge F 5-6 G 5-6	Âge F 6-8 G 6-9	Âge F 8-11+/- G 9-12	Âge F 11-12+/- G 12-14+/- F 13-15+/- G 14-16+/-	Âge F 15-18 +/- G 16-19+/-	Âge F 18+ G 19+	Âge F 18+ G 19+	Âge Débuter à n'importe quel âge	
FREQUENCE D'ENTRAÎNEMENT % ANNUEL DE COMPÉTITIONS / SPECIFIQUE À LA COMPÉTITION	1 jour/semaine	1-2 jours/semaine	1-4 jours/semaine 10-30%	2-5 jours/semaine 40%	3-6 jours/semaine 40%	3-6 jours/semaine 60%	4-6 jours/semaine 70%	4-6 jours/semaine 80%	Non spécifié
CAPACITÉ D'ENTRAÎNEMENT / COMPÉTENCES	Souplesse Rythme Musicalité Mouvements de base	Souplesse Vitesse (<5sec) Rythme et musicalité Habiletés de base Savoir-faire physique	Souplesse Habiletés de base Habiletés techniques de base en synchro	Vitesse Acquisition des habiletés en synchro Endurance (selon la poussée de croissance)	Acquisition des habiletés en synchro Endurance Force (selon la poussée de croissance)	Raffiner les habiletés en synchro Développement et faire l'acquisition d'un état de performance idéal	Acquisition d'un niveau d'habileté en synchro Performer sur demande	Affûtage Performer sur demande	
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE	Allez à l'eau!								
ÉVALUATIONS	Niveaux 1-2	Niveaux 3-6							
ENTRAÎNEURS	Moniteur Allez à l'eau	Moniteur Allez à l'eau							
PROGRAMME COMPÉTITIF			Nouveaux compétiteurs	Développement de compétiteurs	Compétiteurs avancés	Compétiteurs de performance	Compétiteurs de performance	Maîtres	
ÉVALUATION DU PROGRAMME COMPÉTITIF			Programme des ÉTOILES 1-6	SuperÉTOILES 1-5 Compétiteur en développement	Suivi des critères de performance dans la voie d'accès au podium et d'obtention de médailles d'or				
GROUPE D'ÂGE DE COMPÉTITION			9-10, 11-12 (F) 10-11, 12-13 (H)	11-12 (F) 12-13 (G)	13-15 (F) 14-16 (G)	Junior Senior / Université	Senior	Maîtres	
ÉQUIPES PROVINCIALES* *Mandats des OSP					13-15	Junior Senior			
ÉQUIPES NATIONALES					13-15*	Junior 1ère équipe olympique Centre d'excellence	2ème équipe olympique		
COMPÉTITIONS			Événements d'habiletés Festivals Régionaux Provinciaux	Événements d'habiletés Régionaux Provinciaux Festivals ↓ Espoirs canadiens Compétitions Internationales	Événements d'habiletés Régionaux Provinciaux Championnat canadien Jeux d'hiver du Canada Compétitions Internationales	Provinciaux Université Championnat canadien Jeux d'hiver du Canada Compétitions Internationales	Championnat canadien Séries mondiales de la FINA Jeux Panaméricains Championnats du monde Olympiques	Universitaires Championnats nationaux des maîtres Championnats mondiaux des maîtres	
ENTRAÎNEURS			Compétition Introduction	Compétition Développement Compétition Introduction	Compétition Développement Compétition Introduction	Compétition - Développement avec gradation avancée	Compétition - Développement avec gradation avancée	Compétition Introduction Compétition Développement	
FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENTRAÎNEUR	Pour maintenir le statut "Certifié", les entraîneurs(es) du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement		synchrocoach.ca	synchrocoach.ca		synchrocoach.ca Diplôme avancé en entraînement	synchrocoach.ca	synchrocoach.ca	
SYSTÈME D'ÉVALUATION			Adapté	FINA avec des % de valeur modifiées	Échelle d'évaluation de la FINA	Échelle d'évaluation de la FINA	Échelle d'évaluation de la FINA	Échelle d'évaluation de la FINA	
NIVEAU D'ÉVALUATION			Niveaux 1 & 2	Niveaux 1, 2, 3, 4	Niveaux 1, 2, 3, 4	Niveaux 1, 2, 3, 4	Niveaux 1, 2, 3, 4	Tous les niveaux	

* Paramètres précis seront déterminés annuellement

Juillet 2018

2 LE MODÈLE DU PNCE



^{MC} L'Association canadienne des entraîneurs décerne le titre d'entraîneur professionnel agréé (EPA) aux entraîneurs qui ont fait la preuve de leur compétence à titre d'entraîneurs certifiés par le PNCE et de leur adhésion aux normes techniques et éthiques de la profession.



2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraîneur ou une entraîneure obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter :

<http://coach.ca/formation-et-certification-s16468>.

2.2 Contextes



2.2.1 Compétition

Les entraîneurs du profil Compétition ont généralement une expérience préalable en entraînement ou sont eux-mêmes d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, souvent en vue d'une préparation pour des compétitions provinciales, nationales et internationales.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-de-comp-tition-s15435>.



2.2.2 Instruction

Les instructeurs du Profil Instruction doivent avoir des aptitudes et une formation propres à leur sport particulier, qu'ils travaillent avec des athlètes de calibre débutant ou avancé. Nombre d'entre eux sont d'anciens participants à ce sport.

Le profil Instruction comporte trois différents niveaux d'ateliers : Débutant(e)s, Exécutant(e)s intermédiaires et Exécutant(e)s avancé(e)s. Natation Artistique Canada offre Instructeur ALLEZ à l'eau! pour Instruction – Débutant(e)s :

Les instructeurs du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'institutrice et le participant ou la participante est courte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter :

<http://www.coach.ca/instructeurs-s15436>.

Vous vous demandez où vous vous situez dans le PNCE? Lisez les descriptions ci-dessous et choisissez celle qui vous décrit le mieux, ainsi que vos besoins en tant qu'entraîneur ou entraîneure!

<http://www.coach.ca/o-est-ce-que-je-me-situe--s15433>.

2.3 Ateliers et modules

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Natation Artistique Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter :

<http://www.coach.ca/formation-propre-au-sport-s16547>.

La formation spécifique au sport de Natation Artistique du PNCE est actuellement disponible dans les contextes suivants:

Instructeur ALLEZ à l'eau! (Instruction-Débutant(e)s)

Atelier Instructeur ALLEZ à l'eau! :

Les instructeurs se concentreront sur les étapes Enfant Actif et S'amuser grâce au sport du DLTA, et apprendront à enseigner le programme ALLEZ à l'eau!, les habiletés fondamentales du mouvement du DLTA, les principes fondamentaux de la natation, les habiletés de natation artistique et comment donner vie à un plan de cours. Ce cours de 20 heures porte également sur la sécurité et comporte une séance en piscine de 4 heures avec une composante de micro-enseignement dans le cadre de l'atelier de 2 jours.

Introduction à la Compétition

Cours d'Introduction à la Compétition:

Axé sur les étapes du DLTA : Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner, S'entraîner à la compétition et Maîtres. Au cours de ce cours de 25 heures, les entraîneurs apprendront à planifier pour la performance et à planifier un pratique, seront initiés au développement des capacités athlétiques et apprendre davantage sur l'entraînement des figures et le développement des routines ainsi que l'analyse des performances. Ce cours porte également une composante pratique de 4 heures en piscine qui se concentre sur l'application des apprentissages et du micro-enseignement.

Compétition Développement

Cours de développement de compétition:

Axé sur les étapes du DLTA de S'entraîner à s'entraîner, de S'entraîner à la compétition et Maîtres. Dans ce cours d'environ 30 heures, les entraîneurs apprendront comment développer des habiletés athlétiques, planifier une pratique, faire de la planification de performance, analyser les habiletés de figures, analyser les habiletés de routine et gérer un programme sportif.

Compétition Développement Gradation Avancé (CDGA) / Entraîneur de haute performance

Les entraîneurs doivent avoir obtenu leur Diplôme avancé en entraînement (DAE) ou être actuellement inscrits au DAE pour obtenir la Compétition Développement Gradation Avancé (CDGA) ou Entraîneur de haute performance. Pour de plus amples renseignements sur ce contexte, veuillez consulter le Cheminement de Développement des entraîneurs ou communiquer avec Natation Artistique Canada.

2.3.2 Formation multisport - PNCE

Plusieurs de ces modules ont été intégrés dans les ateliers spécifiques à certains sports tandis que d'autres sports exigent que leurs entraîneurs prennent part à ceux-ci séparément par le biais du réseau de représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à viser plus haut en tant qu'entraîneur ou entraîneure et peuvent également compter pour le Maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter :

<http://www.coach.ca/formation-multisport-s15501>.

Les modules multisports du PNCE suivants sont requis pour les contextes de Natation Artistique Canada suivants:

Instructeur ALLEZ à l'eau!:

- Initiation à l'entraînement dans le sport PNCE (apprentissage en ligne)
- Formation Prise de décisions éthiques PNCE
- Plan d'action d'urgence (PAE) PNCE (apprentissage en ligne)
- Les instructeurs sont également tenus de suivre la cours en ligne Sport pour la vie – Introduction à la littératie physique

Entraîneur(e) Introduction à la Compétition :

- Initiation à l'entraînement dans le sport PNCE (*s'il n'a pas déjà été complété*)
- Formation Prise de décisions éthiques PNCE (*s'il n'a pas déjà été complété*)
- Prendre une tête d'avance PNCE (apprentissage en ligne)

- Plan d'action d'urgence (PAE) PNCE (apprentissage en ligne)(*s'il n'a pas déjà été complété*)
- Nutrition Sportive PNCE (apprentissage en ligne)
- Formation Habilités mentales de bases PNCE
- Formation Enseignement et apprentissage PNCE

Entraîneur(e) Compétition Développement :

- Formation Prise de décisions éthiques PNCE (*s'il n'a pas déjà été complété*)
- Prendre une tête d'avance PNCE (apprentissage en ligne)
- Formation Efficacité en entraînement et en leadership PNCE
- Formation Gestion des conflits PNCE
- Formation Diriger un sport sans dopage PNCE
- Formation Psychologie de la performance PNCE
- Formation Prévention et recuperation PNCE

Entraîneur(e) Compétition Développement Advanced Gradation (CDGA) :

- Diplôme avancé en entraînement (DAE)

DÉVELOPPEMENT DES QUALITÉS ATHLÉTIQUES PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Développement des qualités athlétiques du PNCE, vous serez en mesure :

- d'identifier les qualités athlétiques requises dans votre sport;
- d'évaluer les qualités des athlètes et d'interpréter les données afin de sélectionner des activités d'entraînement;
- de comprendre les principes, les méthodes et les protocoles d'entraînement;
- d'établir et de recommander des protocoles d'entraînement adaptés à l'âge et au stade de développement des athlètes

DURÉE : 7 heures 30 minutes

DIRIGER UN SPORT SANS DOPAGE PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Diriger un sport sans dopage du PNCE, vous serez en mesure :

- de bien comprendre et d'expliquer les conséquences de l'utilisation de substances interdites dans le sport;
- d'informer les athlètes à propos des protocoles de contrôle de dopage en vigueur lors des compétitions d'envergure;
- d'encourager les athlètes à préserver leurs valeurs sportives et à assumer une plus grande part de responsabilité vis-à-vis leurs actions personnelles;

- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE à vos activités d'entraînement afin de vous assurer qu'il n'y a pas de dopage dans votre sport et parmi vos athlètes.

DURÉE : 3 heures 30 minutes

EFFICACITÉ EN ENTRAÎNEMENT ET EN LEADERSHIP PNCE

Le module Efficacité en entraînement et en leadership du PNCE vous permettra d'acquérir les habiletés dont vous avez besoin pour :

- promouvoir une image positive du sport et en donner l'exemple aux athlètes et aux personnes qui les soutiennent dans leur performance;
- transmettre des explications et des messages clairs lorsque vous communiquez avec vos athlètes et les personnes qui les appuient;
- trouver des occasions d'interagir avec tous les athlètes et utiliser les rétroactions pour améliorer et corriger leur performance et leurs comportements.

DURÉE : 8 heures 40 minutes

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE PNCE

Grâce au module Élaboration d'un programme sportif de base du PNCE, vous apprendrez à :

- établir une structure de programme fondée sur les occasions d'entraînement et de compétition;
- suivre le développement des athlètes au moyen d'indicateurs;
- élaborer des plans de séance qui tiennent compte des priorités d'entraînement tout au long de la saison.

DURÉE : 4 heures 45 minutes

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Enseignement et apprentissage du PNCE, vous serez en mesure :

- Mettre en oeuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.
- Faire des interventions qui favorisent l'apprentissage et le développement.

DURÉE : 4 heures 45 minutes

ENTRAÎNEMENT CONTRE RÉSISTANCE PNCE

Le module Entraînement contre résistance du PNCE vous apprendra à utiliser des outils d'entraînement contre résistance éprouvés pour prévenir les blessures et améliorer la performance de vos athlètes.

Lorsque vous aurez terminé le module Entraînement contre résistance du PNCE, vous serez en mesure :

- d'utiliser des exercices contre résistance appropriés au stade de développement de vos athlètes pour développer la force;
- d'identifier des exercices et des séquences d'exercices d'entraînement contre résistance qui permettent de développer la force;
- d'aider les athlètes à exécuter correctement les exercices d'entraînement contre résistance et à surveiller leur programme d'entraînement.

DURÉE : 3 heures 30 minutes

ENTRAÎNEMENT DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Entraînement dans les écoles secondaires du PNCE, vous serez en mesure :

- d'appliquer et intégrer le modèle du DLTA à votre programme de sport scolaire;
- d'appliquer un processus de prise de décisions éthiques à des scénarios propres au sport scolaire;
- d'appliquer la philosophie du sport scolaire et le Code d'éthique du PNCE à votre programme de sport scolaire;
- d'intégrer des normes de sécurité à vos activités d'entraîneur de sport scolaire;
- de gérer les politiques et les procédures du sport scolaire;
- d'assumer les rôles et responsabilités propres aux entraîneurs de sport scolaire.

Cet atelier est présenté par les organisations du sport scolaire suivantes en Colombie-Britannique, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador :

- BC School Sports
www.bcschoolsports.ca/coaching
- Ontario Federation of School Athletic Associations (OFSAA)
<https://www.ofsaa.on.ca/programs/coaching-ontario-schools-cios>
- School Sports Newfoundland Labrador
www.schoolsportsnl.ca/high-school/

DURÉE : 3 heures

ENTRAÎNER DES ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP PNCE

Le module d'apprentissage en ligne Entraîner des athlètes ayant un handicap du PNCE s'adresse principalement aux entraîneurs qui n'ont jamais entraîné des athlètes ayant un handicap, ou qui le font depuis peu.

À la fin de ce module, vous pourrez :

- communiquer de façon efficace et respectueuse avec des personnes ayant un handicap et à leur sujet;
- expliquer les bienfaits de la pratique du sport chez les personnes ayant un handicap;
- offrir une expérience positive, sécuritaire et inclusive aux athlètes ayant un handicap;
- envisager les prochaines étapes de votre perfectionnement professionnel en lien avec l'entraînement d'athlètes ayant un handicap.

DURÉE : 1 heure

GESTION D'UN PROGRAMME SPORTIF PNCE

Le module Gestion d'un programme sportif fournit aux entraîneurs et entraîneuses la possibilité de planifier le budget du programme, de déterminer les attentes du personnel et de l'équipe, d'organiser les déplacements de l'équipe, d'élaborer des ententes avec les athlètes et de présenter des rapports sur les progrès de l'athlète ou de l'équipe, et d'intervenir dans tous ces aspects.

Lorsque vous aurez terminé le module Gestion d'un programme sportif, vous serez en mesure :

- de gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique;
- de gérer les rôles et les responsabilités du personnel;
- de gérer les finances et les arrangements de voyage pour les camps et les tournois;
- de rendre compte des progrès réalisés par les athlètes tout au long du programme.

DURÉE : 4 heures

GESTION DES CONFLITS PNCE

Le module Gestion des conflits du PNCE vous permettra :

- d'identifier les sources courantes de conflits dans le sport;
- de déterminer quels sont les groupes ou les personnes qui sont les plus susceptibles de se trouver dans une situation de conflit;
- d'acquérir des habiletés importantes qui vous aideront à prévenir et à résoudre les conflits qui découlent de renseignements erronés, d'un manque de communication ou d'une méprise;
- d'acquérir des habiletés qui vous permettront d'écouter et de parler efficacement lors d'une situation de conflit tout en maintenant des relations positives avec les athlètes, les parents, les officiels et les autres entraîneurs et entraîneuses.

DURÉE : 4 heures 30 minutes

HABILETÉS LIÉES AUX FONDEMENTS DU MOUVEMENT PNCE

Présenté par 

Les activités d'apprentissage proposées dans l'atelier Habiletés liées aux fondements du mouvement du PNCE vous prépareront à :

- détecter et corriger les erreurs élémentaires, de façon à ce que les participants soient en mesure de choisir d'adopter un mode de vie sain et actif;
- appliquer un processus d'enseignement pour inculquer les habiletés liées aux fondements du mouvement;
- adapter les habiletés liées aux fondements du mouvement pour les participants qui présentent un handicap intellectuel, physique ou sensoriel ou une déficience comportementale;
- diriger des activités qui permettent de développer des habiletés liées aux fondements du mouvement de façon sécuritaire et responsable tout en interagissant avec les autres;
- fournir aux participants une rétroaction adaptée à leur stade de développement.

DURÉE : 4 heures 12 minutes

HABILETÉS MENTALES DE BASE PNCE

Le module Habiletés mentales de base du PNCE vous permettra d'acquérir les compétences suivantes :

- Intégrer des stratégies de préparation mentale à leurs séances d'entraînement.
- Aider les participants à être psychologiquement prêts pour la compétition.

DURÉE : 4 heures

INITIATION À L'ENTRAÎNEMENT SPORTIF PNCE

Le module en ligne Initiation à l'entraînement sportif du PNCE présente les thèmes fondamentaux de l'entraînement à tous les entraîneurs, du plus novice au plus chevronné. Le développement à long terme, la sécurité et le bien-être des athlètes, la motivation et l'éthique figurent parmi les sujets abordés. Il permet en outre aux entraîneurs de se familiariser avec les fondements du PNCE et de se préparer pour leur première formation en personne.

Ce module vise à présenter les concepts clés en matière d'entraînement et les outils de formation qui constituent les fondements du PNCE. Le module en ligne Initiation à l'entraînement sportif du PNCE est une très bonne source d'information pour les entraîneurs, qui peuvent continuer de le consulter après avoir terminé la formation.

Il s'agit d'une excellente ressource pour :

- les parents qui s'intéressent à l'entraînement;
- les nouveaux entraîneurs;
- les entraîneurs d'expérience qui n'ont pas encore suivi de formation du PNCE;
- les athlètes qui font la transition à un rôle d'entraîneur;
- les entraîneurs d'expérience du PNCE qui désirent obtenir des crédits de perfectionnement professionnel ou un rappel des principes fondamentaux du PNCE;
- les administrateurs sportifs qui s'occupent du PNCE et du développement des entraîneurs.

DURÉE : 1 heure

MENTORAT PNCE

Le module de Mentorat vise à préparer les personnes à assumer leur rôle en mentorat avec des objectifs bien précis et à acquérir une confiance quant à leurs interventions. La formation réaffirme et renforce leurs capacités et compétences en tant que mentor ou mentore, tout en approfondissant leurs connaissances quant au processus de mentorat. La formation fournira aux mentors et aux mentores des normes et des protocoles pour la mise en œuvre d'un mentorat au sein de leur collectivité d'entraîneurs et d'entraîneuses.

La formation comprendra des tâches, des discussions et des séances d'information en petit groupe. L'accent sera mis sur la pratique des compétences en communication requises d'un mentor ou d'une mentore.

Lorsque vous aurez terminé le module Mentorat du PNCE, vous serez en mesure :

- de comprendre le concept de mentorat;
- de maîtriser le processus de l'entraînement cognitif;
- d'exercer les compétences en communication requises pour être un mentor efficace;
- d'utiliser les trois étapes du processus de mentorat

DURÉE : 6 heures 40 minutes

MIEUX AGIR PNCE

Un ajout intéressant à nos formations du PNCE, Mieux agir est un atelier animé et propice à la réflexion d'une durée de quatre heures qui vous apprendra à accroître le bien-être des athlètes avec qui vous travaillez et à incarner un modèle positif dans le domaine du sport.

Lorsque vous aurez terminé le module Mieux agir du PNCE, vous serez en mesure :

- de réfléchir de façon critique à vos propres expériences dans le sport;
- de reconnaître les situations qui pourraient donner lieu à des mauvais traitements de même que la présence de ceux-ci;
- de déterminer quand et comment intervenir si vous observez ou soupçonnez des mauvais traitements;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions du PNCE en six étapes afin de prendre des décisions éthiques vis-à-vis les mauvais traitements dans le sport;
- d'identifier les conditions qui régissent la création d'expériences sportives positives et saines qui accroissent le bien-être des athlètes dont vous avez la responsabilité.

DURÉE : 3 heures 20 minutes

MODULES POUR ENTRAÎNEURS D'ATHLÈTES AUTOCHTONES PNCE

Les Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones (MEAA) répondent au besoin d'un programme de formation national reflétant le caractère unique de la culture, des valeurs et des modes de vie des Autochtones.

Les MEAA sont un outil de formation professionnel conçu pour les entraîneurs autochtones et non autochtones qui travaillent avec des athlètes autochtones et qui sont en voie d'obtenir une certification au sein du PNCE. Il y a trois modules: Une approche holistique à l'entraînement, Réagir face au racisme dans les sports et Santé et bien-être. Lorsque vous aurez terminé ces modules, vous serez en mesure de :

- Comprendre le rôle du sport au sein des collectivités autochtones.
- Comprendre le milieu où vous pratiquez et influencer sur cette communauté.
- Entraîner la personne entière, au-delà de l'aspect physique, en englobant les aspects mental (intellectuel/affectif), spirituel et culturel.
- Répondre au racisme dans le sport.
- Établir pour votre équipe un code de conduite qui respecte les différences et traite du racisme.
- Aider les jeunes que vous entraînez à faire des choix de vie sains.

DURÉE: 1– 3 heures (selon le module)

NUTRITION SPORTIVE PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Nutrition sportive du PNCE, vous serez en mesure :

- d'expliquer les besoins nutritionnels de base d'un athlète;
- de prendre les mesures appropriées pour voir à ce que les athlètes s'hydratent bien pendant l'effort;
- de renseigner les athlètes sur l'utilisation des suppléments nutritifs et des boissons pour sportifs;
- de promouvoir une image corporelle positive;
- d'identifier les différents types de dérèglement des habitudes alimentaires;
- d'aider les athlètes ayant des besoins nutritionnels particuliers;
- d'identifier les allergies et intolérances alimentaires courantes;
- de fournir aux athlètes et à leurs parents des conseils précis en matière de nutrition avant, pendant et après l'effort;
- de fournir aux athlètes et à leurs parents des conseils précis en matière de nutrition avant et pendant les déplacements.

DURÉE: 1 heure

PLAN D'ACTION D'URGENCE PNCE

Après avoir terminé l'activité Plan d'action d'urgence du PNCE, vous serez en mesure :

- d'expliquer l'importance de mettre un PAU en place;
- de reconnaître les situations justifiant l'application d'un PAU;
- d'expliquer les rôles de la personne responsable et de la personne responsable des appels;
- de créer un PAU détaillé comportant tous les renseignements nécessaires à une intervention d'urgence.

Pour la faire cette activité gratuite, visitez la page Plan d'action d'urgence du PNCE de la section Apprentissage en ligne du Casier.

DURÉE : 15 minutes

PLANIFICATION AVANCÉE D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT PNCE

Pour que les séances d'entraînement individuelles contribuent efficacement aux objectifs globaux d'un plan d'entraînement annuel, un entraîneur et une entraîneure doivent comprendre l'issue de chacune des séances d'entraînement et la façon dont leurs effets cumulatifs contribueront au développement de l'athlète.

Le module Planification avancée d'une séance d'entraînement se concentre sur l'incidence d'une séquence d'entraînement quotidienne et des manipulations qui peuvent avoir un effet sur les résultats de l'entraînement.

Ce module de cinq (5) heures est une excellente suite au module Planification d'une séance d'entraînement. Il est recommandé de suivre le module Planification de la performance avant le module Planification avancée d'une séance d'entraînement.

Lorsque vous aurez terminé le module Planification avancée d'une séance d'entraînement du PNCE, vous serez en mesure :

- de reconnaître les facteurs qui ont une incidence sur la planification des séances d'entraînement;
- de vous assurer que les plans d'entraînement correspondent aux microcycles et aux phases desquelles ils font partie;
- d'ordonner les exercices de la séance afin que leur séquence soit conforme aux préceptes énoncés dans les recherches;
- d'élaborer un plan d'entraînement des qualités athlétiques s'étendant sur un microcycle;
- d'élaborer un plan d'entraînement des habiletés techniques et tactiques s'étendant sur un microcycle;
- d'élaborer un plan de microcycle aidant les athlètes à affûter leur performance avant une compétition.

DURÉE : 4 heures 37 minutes

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT PNCE

Le module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE compte deux composantes : l'activité d'apprentissage en ligne gratuite Plan d'action d'urgence du PNCE et un module à suivre en ligne ou en classe. Pour que le module soit considéré comme réussi, les entraîneurs doivent faire les deux.

Ce module vise à enseigner aux entraîneurs à planifier des séances d'entraînement sécuritaires et efficaces.

En effet, les activités d'apprentissage du module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE vous préparent à :

- expliquer l'importance de la logistique dans l'élaboration d'un plan de séance;
- déterminer une structure appropriée pour une séance;
- identifier des activités appropriées pour chacune des parties de la séance.

Après avoir terminé l'activité d'apprentissage en ligne Planification d'une séance d'entraînement du PNCE, vous serez en mesure :

- d'expliquer l'importance de mettre un PAU en place;
- de reconnaître les situations justifiant l'application d'un PAU;
- d'expliquer les rôles de la personne responsable et de la personne responsable des appels;
- de créer un PAU détaillé comportant tous les renseignements nécessaires pour une intervention d'urgence.

DURÉE : 5 heures 10 minutes

PLANIFICATION DE LA PERFORMANCE PNCE

COMPREND : Une séance en ligne de 2 heures préalable à l'atelier.

Le module Planification de la performance permet aux entraîneurs et entraîneuses de réfléchir à la structure d'un plan annuel et de déterminer adéquatement la séquence de l'entraînement et les priorités en matière de développement afin d'atteindre une performance maximale.

Ce module représente la prochaine étape idéale après le module Élaboration d'un programme sportif de base. Il est recommandé de suivre les modules Élaboration d'un programme sportif de base et Développement des qualités athlétiques avant le module Planification de la performance.

Lorsque vous aurez terminé le module Planification de la performance du PNCE, vous serez en mesure :

- d'effectuer une analyse approfondie des exigences de votre sport au niveau élite (haute performance);
- de créer une structure de programme fondée sur des occasions d'entraînement et de compétition;
- d'identifier des mesures favorables au développement des athlètes dans votre propre programme;
- d'intégrer des priorités d'entraînement annuelles dans votre programme;
- d'organiser et d'établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire pour en optimiser les ajustements;
- d'évaluer la capacité des athlètes/de l'équipe à offrir une performance correspondant à leur potentiel lors des compétitions.

DURÉE : 12 heures 30 minutes

PRENDRE UNE TÊTE D'AVANCE PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Prendre une tête d'avance du PNCE, vous saurez :

- ce que vous pouvez faire pour prévenir les commotions cérébrales;
- comment reconnaître les signes et symptômes de commotion cérébrale;
- quoi faire lorsqu'un athlète semble souffrir d'une commotion cérébrale;
- comment vous assurer que vos athlètes reviennent au jeu en toute sécurité.

DURÉE : 1 heures 30 minutes

PRÉVENTION ET RÉCUPÉRATION PNCE



Lorsque vous aurez terminé le module Prévention et récupération du PNCE, vous aurez les connaissances nécessaires pour :

- identifier les blessures fréquentes dans votre sport et élaborer des stratégies de prévention et de récupération pour réduire le risque de blessure à l'entraînement et en compétition;
- offrir des renseignements et des conseils éclairés à propos de l'hydratation, de la nutrition et du sommeil dans une optique de prévention des blessures;
- sélectionner des habiletés et des exercices qui aideront vos athlètes à exécuter des échauffements et des retours au calme appropriés;
- élaborer des évaluations fonctionnelles en vue du retour au jeu de vos athlètes;
- appliquer des techniques de récupération et de régénération qui aideront les athlètes à maintenir ou à retrouver un niveau de performance optimal à la suite d'une blessure.

DURÉE : 7 heures 20 minutes

PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES PNCE

Le PNCE offre aux entraîneurs une formation et une évaluation en ligne portant sur la prise de décisions éthiques grâce au module Prise de décisions éthiques du PNCE.

Après avoir suivi ce module, vous serez bien outillé pour faire face aux problèmes éthiques avec confiance et assurance. Cette formation aide les entraîneurs à évaluer les implications juridiques, éthiques et morales de situations difficiles pouvant survenir dans le monde des sports d'équipe et des sports individuels.

Lorsque vous aurez terminé la formation, vous serez en mesure :

- d'analyser une situation complexe et de déterminer si elle a des implications morales, légales ou éthiques;
- d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE afin de réagir de façon appropriée à certaines situations, conformément au Code d'éthique du PNCE.

DURÉE : 3 heures 30 minutes

PSYCHOLOGIE DE LA PERFORMANCE PNCE

Lorsque vous aurez terminé le module Psychologie de la performance du PNCE, vous serez capable :

- Identifier les habiletés liées à la concentration qui aideront les athlètes à atteindre leurs objectifs lors des séances d'entraînement et des compétitions.
- Faire en sorte que les athlètes perfectionnent les habiletés liées à la concentration qui les aideront à atteindre leurs objectifs lors des séances d'entraînement et des compétitions.
- Travailler avec les athlètes ou les équipes afin d'établir des objectifs pertinents liés aux résultats, à la performance et au processus.
- Employer des habiletés relatives au bilan pour mieux encadrer les athlètes et évaluer leur performance lors des séances d'entraînement et des compétitions.

DURÉE : 7 heures 30 minutes

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation ne soit pas requise pour obtenir une certification dans le profil Sport communautaire, certains sports peuvent choisir d'octroyer une certification aux entraîneurs dans ce profil.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

- ✓ Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- ✓ L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- ✓ L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- ✓ L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- ✓ L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- ✓ Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur ou l'entraîneuse respecte un critère donné.
- ✓ Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- ✓ Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- ✓ Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- ✓ En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur ou une évaluatrice d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- ✓ Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- ✓ Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- ✓ Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en entraînement
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants dans le cadre d'activités appropriées.*
- *Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat ou la candidate respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur ou l'entraîneuse accomplit concrètement. Elle est *observable et mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

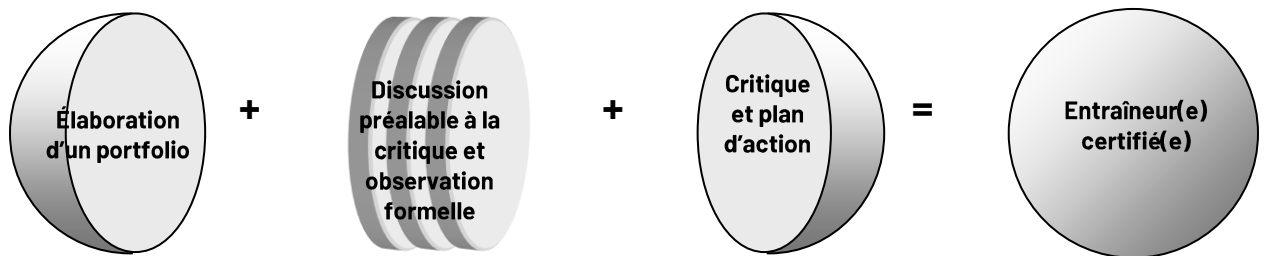
EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*

3.4 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports



Les lignes directrices et les outils d'évaluation pour chaque contexte offert par Natation Artistique Canada (ALLEZ à l'eau!, Introduction à la compétition et Compétition - Développement) sont décrits dans le Guide de l'Évaluateur, le Guide d'évaluation de l'Instructeur/Entraîneur et/ou le Portfolio pour chaque contexte. Le guide ou le portfolio pertinent est affiché en ligne à artisticswimmingcoach.ca :

<https://artisticswimmingcoach.ca/index.php?page=230>

3.4.1 Évaluation du portfolio

L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur ou à l'évaluatrice d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur ou la candidate entraîneure est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle.

L'entraîneur ou l'entraîneure doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.

L'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur ou à l'entraîneure dans un délai raisonnable.

Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur ou l'entraîneure est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle.

Lorsque l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs estime que le candidat ou la candidate est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle, il ou elle doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.

Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

3.5 Norme de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur ou de l'entraîneure par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur ou l'entraîneure respecte ou surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de réussite comportant cinq niveaux pourrait ressembler à ce qui suit :

- 5 Expert(e)
- 4 Avancé(e)
- 3 Norme minimale du PNCE – Comprend les preuves décrivant la norme minimale concernant ce que l'entraîneur ou l'entraîneure peut faire
- 2 Près de la norme
- 1 Bien en deçà de la norme

Les échelles de réussite peuvent varier mais elles doivent *toutes* comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l'entraîneur ou l'entraîneure a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet *pas* le suivi des preuves.

3.7 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Les sports doivent tenir compte de certains aspects administratifs lors de l'élaboration des protocoles d'évaluation. Les sections ci-dessous contiennent des exemples d'éléments administratifs pouvant être mis en œuvre par les sports.

3.7.1 Paiements et honoraires pour les évaluations

Les points ci-après illustrent les lignes directrices concernant les paiements si seulement un évaluateur ou une évaluatrice d'entraîneurs a la responsabilité de faciliter le processus d'évaluation.

- ❑ Lorsque l'entraîneur ou l'entraîneuse s'inscrit au processus d'évaluation, il ou elle paie les frais d'inscription à l'organisme de sport approprié (OPTS ou ONS).
- ❑ L'évaluateur reçoit un paiement de l'organisme du sport approprié (OPTS ou ONS) sur présentation de la documentation d'évaluation et du plan d'action.
- ❑ Si plus d'un évaluateur d'entraîneur est impliqué dans le processus d'évaluation : Alors, l'OPTS ou l'ONS doit identifier des calendriers de paiement appropriés pour des contributions spécifiques dans le cadre de l'évaluation d'un candidat entraîneur. Cela peut impliquer des exigences spécifiques pour l'évaluation de certains résultats du PNCE.

3.7.2 Appels et vérifications des évaluations

Veillez consulter la Politique sur les appels de Natation Artistique Canada : <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-dadministration-gouvernance/statuts/>

Les formateurs ou formatrices de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) effectueront une vérification des évaluations des entraîneurs selon un calendrier régulier (tous les deux ans).

3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Comme indiqué dans la Politique d'Inscription et de Certification des Entraîneurs de Natation Artistique Canada : <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-dadministration-gouvernance/statuts/>

VII. Parcours de développement des entraîneurs de NAC

NAC et les OPTS croient en l'importance d'avoir un effectif d'entraîneurs respectés et certifiés à l'échelle nationale dans le cadre du PNCE. Le parcours de développement des entraîneurs de NAC offre un parcours d'apprentissage continu pour les entraîneurs de partout au Canada, dans le but d'établir un système normalisé de formation et de certification des entraîneurs. Tous les entraîneurs doivent suivre le Parcours de développement des entraîneurs de NAC, y compris l'âge minimum d'admissibilité pour chaque niveau de certification. Le Parcours de développement des entraîneurs est disponible sur le site Internet de NAC à artisticswimming.ca. Le Parcours de développement de l'entraîneur se veut progressif et tous les entraîneurs devraient être certifiés Compétition – Introduction avant de commencer le cours de Compétition – Développement. Les entraîneurs sont encouragés à se référer au parcours de

développement de l'entraîneur et à s'assurer que tous les cours et modules de formation requis ont été complétés et sont enregistrés.

A. Entraîneurs Internationaux

Les entraîneurs étrangers internationaux de natation artistique qui ont une formation et une certification approuvées et qui travaillent au Canada peuvent présenter une demande pour avoir l'occasion d'être "exempté" d'un cours (c.-à-d. qu'au lieu de suivre le cours requis et de terminer l'évaluation, l'entraîneur international procéderait directement à l'évaluation). Le demandeur doit être un résident du Canada ou posséder un visa de travail Politique d'inscription et de certification des entraîneurs de NAC - Avril 2021 4 canadien. Les demandes seront examinées par la Directrice du Sport de NAC, qui déterminera le niveau d'évaluation approprié pour l'exemption. Cela se fera au cas par cas.

4 RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont tous et toutes des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- ☑ **Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- ☑ **Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation et/ou la microévaluation, des activités qui permettent aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- ☑ **Coprestation :** Offre aux nouveaux responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e).

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ(E) ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le ou la responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ(E) ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-d-veloppement-des-entra-neurs-s16933>.

Pour les parcours des personnes-ressources et évaluateurs d'entraîneurs Natation Artistique Canada, veuillez visiter :
<https://artisticswimmingcoach.ca/index.php?page=234>

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat ou candidate responsable du développement des entraîneurs :

- ❑ les formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE), les organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- ❑ les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Les partenaires qui établissent un bassin de candidats doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les individus qui posent eux-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir à leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) ou à leur représentant ou représentante provincial(e) ou territorial(e) de la formation des entraîneurs (RPTFE), en compagnie de leur curriculum vitae et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.

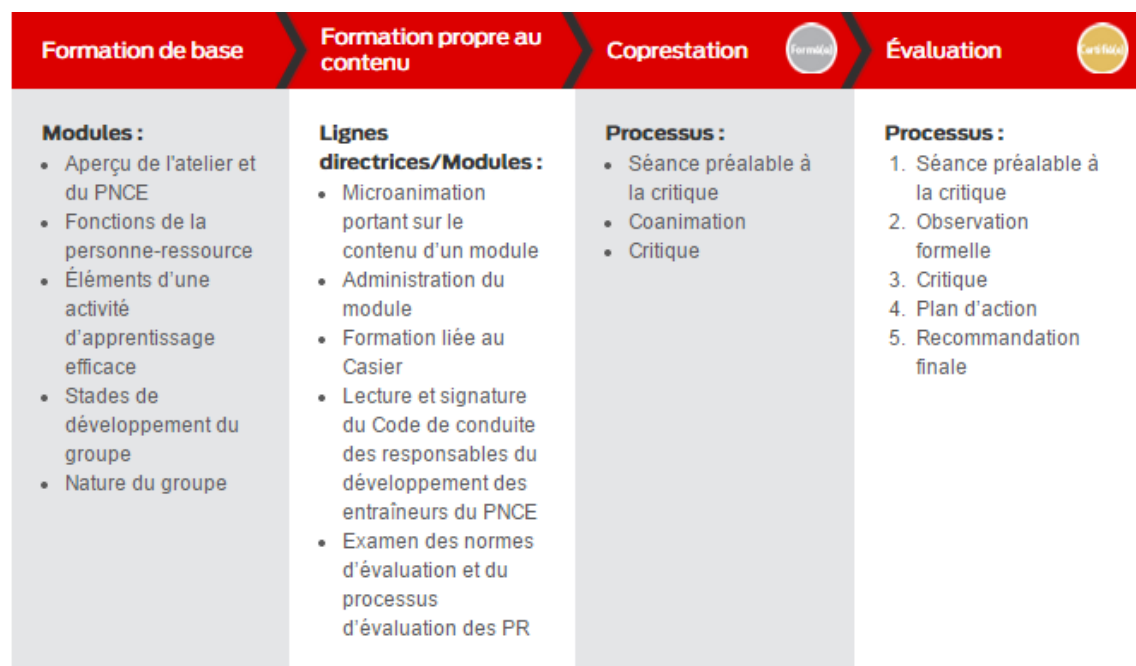
4.2 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

4.2.1 Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/personne-ressource-p156718>.

4.2.2 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après.

- Formation ou certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers.
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.
- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé(e) et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.

- Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Natation Artistique Canada exige que les personnes ressources possèdent l'expérience, les antécédents et les habiletés prérequis suivants, qui sont spécifiques au sport :

- Membre de Natation Artistique Canada (NAC) en règle
- En conformité avec la Politique d'Inscription et de Certification des Entraîneurs de NAC.
- Représente la vision, la mission et les valeurs de NAC et se conduit selon les standards éthiques attendus d'un PR.
- Suit et supporte toutes les politiques et procédures établies par le conseil d'administration de NAC.
- Disponible et volonté de s'impliquer
- Temps à consacrer aux tâches administratives
- Formation PDE (atelier) et évaluation en ligne complétées.
- Compléter le module en ligne Initiation aux entraîneurs
- Compléter le cours d'introduction à la littérature physique (Le sport c'est pour la vie)
- Pour ALLEZ à l'eau et Introduction à la Compétition, Certification Introduction à la compétition
- Pour Compétition Développement, Certifié(e) Comp.-Dév. (niveau 4 recommandé), Entraîne ou a entraîné des athlètes de niveau national (recommandé)

Les personnes-ressources ALLEZ à l'eau! et Introduction à la Compétition sont sélectionné(e) par la fédération provincial et/ou NAC. Les personnes-ressources Compétition Développement sont sélectionné(e) par NAC. Les responsables potentiels du développement des entraîneurs pour les contextes ALLEZ à l'eau! et Introduction à la compétition devraient adresser leurs questions à l'OPTS. Les responsables potentiels du développement des entraîneurs pour Compétition-Développement devraient adresser leurs questions à l'ONS.

Livraison en ligne

Tout comme ci-dessus plus :

- Un PR certifié qui a les habiletés pour gérer la technologie et la plateforme en ligne sans assistance et a les attribues pour livrer en ligne
- Les PRs doivent suivre la formation PR – Prestation en ligne PNCE et co-animer avec un PR en ligne expérimenté avant d'être éligibles pour livrer en ligne par eux-mêmes.
- Veuillez vous référer au parcours du facilitateur d'apprentissage en ligne CAS : <https://artisticswimmingcoach.ca/index.php?page=234>

4.2.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.2.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu. Les responsables du développement des entraîneurs devraient également lire et comprendre la Politique de Conduite de Natation Artistique Canada : <https://artisticwimming.ca/fr/a-propos/conseil-administration-gouvernance/statuts/>

La durée de la formation à contenu spécifique peut varier en fonction du contexte dans lequel la personne ressource est formé: ALLEZ à l'eau!, Introduction à la compétition ou Compétition - Développement. Les détails de la formation sont décrits dans le Guide de l'évaluateur pour chaque contexte.

4.2.5 Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai de <x semaines> suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.2.6 Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- Les personnes-ressources devraient être évalués après la coprestation et quand ils se sentent prêts à donner le cours eux-mêmes.

- Les personnes-ressources seront évaluées en personne.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.2.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.2.8 Honoraires

Basé sur des moyennes, Natation Artistique Canada recommande ce qui suit :

ALLEZ à l'eau!	30\$ à 50\$/h (selon l'expérience) pour l'atelier de deux jours. 50\$/h pour la livraison en ligne
Introduction à la Compétition	30\$ à 50\$/h (selon l'expérience) pour l'atelier de deux jours. 50\$/h pour la livraison en ligne
Compétition Développement	60\$/h pour la livraison en personne ou en ligne (pendant moins de 8,5 heures en une journée) OU 500,00 \$ par jour (pour une journée de 8,5h+)

4.2.9 Procédure d'appel

Veuillez consulter la Politique sur les appels de Natation Artistique Canada - Section VIII. Appels : <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos-de-synchro-canada/conseil-administration-gouvernance/statuts/>

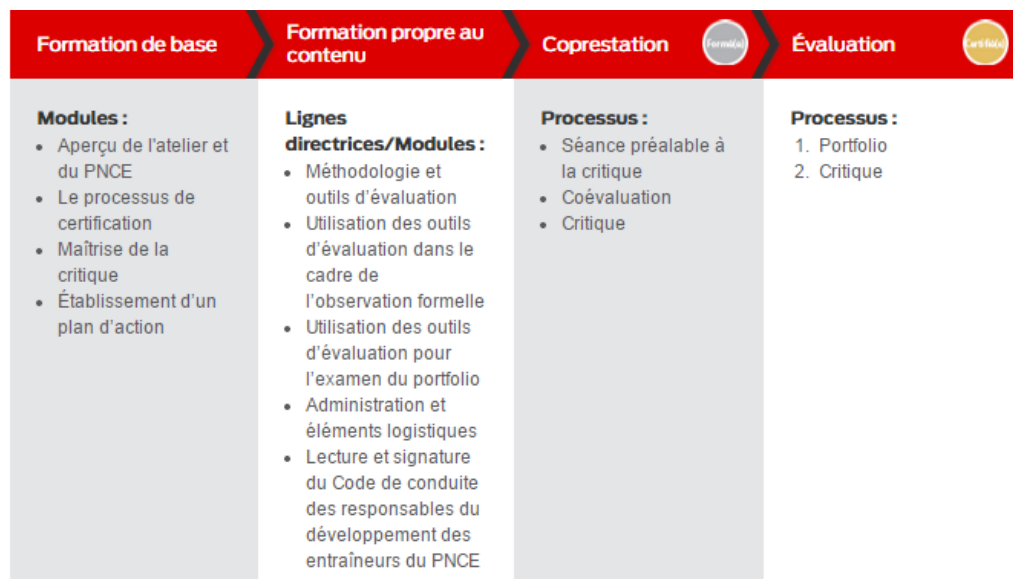
4.3 Évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur ou de l'évaluatrice d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié(e) ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés

4.3.1 Comment devenir évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/evalueur-entraîneur-p156721>.

4.3.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur ou d'une évaluatrice d'entraîneurs car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

- Au moins trois ans d'expérience à titre d'entraîneur ou d'entraîneuse dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.
- Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Crédibilité auprès des pairs.
- Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.

- ☑ Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- ☑ Habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation.
- ☑ Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- ☑ Capacité à écouter les candidats activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat ou la candidate. Page 46

Natation Artistique Canada exige également que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent l'expérience, les antécédents et les habiletés préalables suivantes qui sont spécifiques au sport :

- ☑ Membre de Natation Artistique Canada (NAC) en règle
- ☑ En conformité avec la Politique d'Inscription et de Certification des Entraîneurs de NAC.
- ☑ Représente la vision, la mission et les valeurs de NAC et se conduit selon les standards éthiques attendus d'un PR.
- ☑ Suit et supporte toutes les politiques et procédures établies par le conseil d'administration de NAC.
- ☑ Disponible et volonté de s'impliquer
- ☑ Temps à consacrer aux évaluations et tâches administratives
- ☑ Formation PDE (atelier) et évaluation en ligne complétées.
- ☑ Compléter le module en ligne Initiation aux entraîneurs
- ☑ Pour ALLEZ à l'eau!, certification Comp-Intro et 5 ans d'expérience en entraînement
- ☑ Pour Introduction à la Compétition, certification Comp-Dév, est ou a été entraîneur d'athlètes de niveau provincial ou national, et 5 ans d'expérience en entraînement
- ☑ Pour Compétition Développement, certifié(e) Compétition Développement (certifié(e) niveau 4, en voie d'obtention ou équivalent préféré), entraîne ou a entraîné l'équipe nationale, et 10 ans d'expérience en entraînement

Les évaluateurs ou évaluatrices d'entraîneurs (EE) ALLEZ à l'eau! et Introduction à la Compétition sont sélectionné(e) par la fédération provincial et/ou NAC. EE Compétition Développement sont sélectionné(e) par NAC. Les responsables potentiels du développement des entraîneurs pour les contextes ALLEZ à l'Eau! et Introduction à la compétition devraient adresser leurs questions à l'OPTS. Les responsables potentiels du développement des entraîneurs pour Compétition-Développement devraient adresser leurs questions à l'ONS.

4.3.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.3.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu. Les responsables du développement des entraîneurs devraient également lire et comprendre la Politique de Conduite de Natation Artistique Canada : <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-administration-gouvernance/statuts/>.

La durée de la formation à contenu spécifique peut varier en fonction du contexte dans lequel l'évaluateur est formé: ALLEZ à l'eau!, Introduction à la compétition ou Compétition - Développement. Les détails de la formation sont décrits dans le Guide de l'évaluateur pour chaque contexte.

4.3.5 Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- La coévaluation doit être effectuée dans un délai de <x semaines> suivant la formation propre au contenu.
- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.3.6 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- Les évaluateurs d'entraîneurs devraient être évalués quand ils se sentent à l'aise avec leur processus d'évaluation.

- ❑ L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- ❑ Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.3.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.3.8 Honoraires

ALLEZ à l'eau!	40,00 \$
Introduction à la Compétition	La moyenne provinciale est de 50,00\$ chacun pour le portfolio, en entraînement et en compétition = 150,00\$ au total. Le coût peut varier légèrement d'une province à l'autre.
Compétition Développement	100\$ pour le portfolio, 150\$ pour l'évaluation et le compte rendu de la pratique sur place et 150\$ pour l'évaluation et le compte rendu de la compétition sur place = 400,00\$ au total

4.3.9 Procédure d'appel

Veillez consulter la Politique sur les appels de Natation Artistique Canada - Section VIII. Appels : <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos-de-synchro-canada/conseil-administration-gouvernance/statuts/>

4.4 Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

Le rôle du formateur ou de la formatrice de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraîneurs, c.-à-d. les personnes-ressources (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

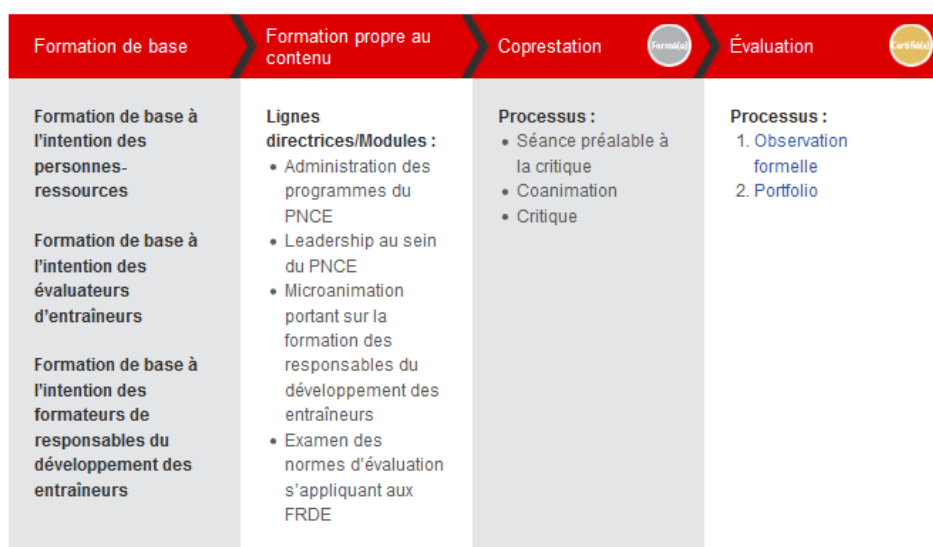
Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger

des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des responsables du développement des entraîneurs.

On s'attend à ce que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs lors des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux responsables du développement des entraîneurs, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.4.1 Comment devenir formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formateur-ou-formatrice-de-responsables-du-d-veloppement-des-entra-ineurs-p15620>.

4.4.2 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Natation Artistique Canada est responsable de la formation et de la sélection des formateurs de responsables au développement des entraîneurs (FRDE). Les FRDE potentiels doivent adresser toute question à l'ONS. Les FRDE doivent :

- aient acquis cinq années d'expérience à titre de personne-ressource et/ou d'évaluateur d'entraîneurs;
- soient des personnes-ressources ou des évaluateurs d'entraîneurs certifiés;
- aient fait et réussi l'atelier et l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;

- ☑ possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné.

Le nombre de FRDE et les tâches que ceux-ci doivent réaliser varient considérablement selon l'organisme directeur. Là encore, bien que certaines exigences puissent être différentes, les tâches du ou de la FRDE consistent généralement à :

- ☑ participer à la sélection des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- ☑ former les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- ☑ évaluer les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- ☑ agir comme mentor(e) auprès des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et des autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que les formateurs ou formatrices de responsables du développement des entraîneurs possèdent l'expérience, les antécédents et les habiletés suivantes qui sont propres au sport :

- ☑ Membre de Natation Artistique Canada (NAC) en règle
- ☑ En conformité avec la Politique d'Inscription et de Certification des Entraîneurs de NAC.
- ☑ Représente la vision, la mission et les valeurs de NAC et se conduit selon les standards éthiques attendus d'un PR.
- ☑ Suit et supporte toutes les politiques et procédures établies par le conseil d'administration de NAC.
- ☑ Disponible et volonté de s'impliquer
- ☑ Temps à consacrer aux évaluations et tâches administratives
- ☑ Formation PDE (atelier) et évaluation en ligne complétées.
- ☑ Compléter le module en ligne Initiation aux entraîneurs
- ☑ Compléter le cours d'introduction à la littératie physique (Le sport c'est pour la vie)

4.4.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources, la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs et la Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont des volets obligatoires de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu. Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation et/ou de microévaluation portant sur la matière qui sera présentée par les formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu. Les responsables du développement des entraîneurs devraient également lire et comprendre la Politique de Conduite de Natation Artistique Canada : <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-administration-gouvernance/statuts/>

La durée de la formation à contenu spécifique peut varier selon le contexte dans lequel le FRDE enseigne; ALLEZ à l'eau!, Introduction à la compétition ou Compétition - Développement.

4.4.5 Coprestation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des personnes-ressources et/ou des évaluateurs d'entraîneurs en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai de 3 mois suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.4.6 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des formateurs de responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs devraient être évalués dès que possible.
- L'évaluation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.4.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.4.8 Honoraires

500,00 \$ par jour (pour une journée de 8 h 30) ou 60 \$ / heure.

4.4.9 Procédure d'appel

Veillez consulter la Politique sur les Appels de Natation Artistique Canada : <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-dadministration-gouvernance/statuts/>

4.5 Appui aux sports par les responsables du développement des entraîneurs multisports

Les stratégies doivent être approuvées par l'ONS.

4.5.1 Difficultés entourant l'évaluation des entraîneurs

- Les sports ont la responsabilité de certifier les entraîneurs.
- Bien des sports ont une capacité d'évaluation limitée. Par conséquent, le système est fortement engorgé.
- Les ONS et les OPTS ont besoin d'une solution simple qui améliore la capacité tout en garantissant la qualité.
- Le taux de conversion des entraîneurs (de Formé à Certifié) est très faible.
- Il y a peu d'évaluateurs d'entraîneurs propres au sport qualifiés.
- La capacité (sur le plan de la géographie, des finances et des ressources humaines) des évaluateurs d'entraîneurs propres au sport est limitée.
- Il faut uniformiser l'identification des normes minimales du PNCE.

4.5.2 Solution de partenariat collaboratif

On peut améliorer la capacité d'évaluation des entraîneurs en nouant un partenariat avec des formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports, qui pourraient mentorer des évaluateurs d'entraîneurs propres au sport.

- Solutions pour la participation des évaluateurs d'entraîneurs propres au sport dans une coévaluation
 - De 10:90 % à 90:10 %
 - L'évaluation ne peut pas être entièrement faite par un FRDE multisports.
- L'approche collaborative pour l'évaluation des entraîneurs est propre à chaque P/T et à chaque sport, selon la capacité et l'expertise.
- L'ONS et l'OPTS doivent avoir un plan pour former et certifier plus d'évaluateurs d'entraîneurs propres au sport (augmenter leur propre capacité).
- Le rôle du RPTFE n'est pas de remplacer l'évaluation des entraîneurs, mais d'y ajouter de la valeur.
- Les RPTFE faciliteront les relations avec les FRDE multisports afin de contribuer au processus et d'améliorer leur formation et leurs compétences.

4.5.3 Processus collaboratif

1. L'ONS et/ou l'OPTS communiquent avec le RPTFE pour demander du soutien.
2. Le RPTFE choisit un formateur de responsables du développement des entraîneurs multisports qualifié.
3. L'ONS et/ou l'OPTS nomment une personne-ressource pour les aspects techniques propres au sport.
4. La personne-ressource et le FRDE adoptent une approche collaborative pour l'évaluation des entraîneurs : ils suivent le cheminement d'évaluation et utilisent des outils existants et propres au sport.
 - Examen du portfolio
 - Discussion préalable à l'observation
 - Évaluation de l'observation
 - Critique et plan d'action
5. L'ONS et/ou l'OPTS traitent l'évaluation de l'entraîneur dans le Casier.

4.5.4 Critères que doivent respecter les formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports pour effectuer des évaluations d'entraîneurs

- Exigences
 - Évaluateur d'entraîneurs propres au sport certifié
 - Formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports formé
- Autres formations suggérées

- Formation sur le mentorat du PNCE
- Orientation par les RPTFE (notamment un aperçu d'une évaluation menée par un FRDE multisports et un RPTFE)
- Module Conception pédagogique du PNCE
- Trousse d'évaluation du PNCE
- Mises en situation réelles (exemples vidéo de 3 ou 4 sports)

4.5.5 Conséquences sur le financement

Les ONS et les OPTS sont responsables du financement et du paiement des honoraires des RPTFE et des FRDE pour la coprestation ou le processus d'évaluation (modèle existant pour les évaluations d'entraîneurs).

- ☐ Les coûts déjà prévus pour les évaluations (ex. : frais d'utilisation) s'appliquent.
 - Ex. : Les frais d'évaluation sont perçus par les évaluateurs multisports et non par les évaluateurs propres au sport.
 - Ex. : Les P/T doivent rediriger leur financement vers les responsables du développement des entraîneurs s'ils en ont pour le développement des évaluateurs d'entraîneurs et non pour le développement des personnes-ressources.
- ☐ Communiquez avec le RPTFE pour connaître les honoraires des évaluateurs d'entraîneurs.

4.5.6 Autres appuis aux sports par les responsables du développement des entraîneurs multisports

Les FRDE du PNCE peuvent également augmenter la capacité du système pour ce qui suit :

Évaluation des responsables de la formation des entraîneurs

- ☐ Évaluations des personnes-ressources – Discussion préalable, observations sur le terrain, critique et plan d'action
- ☐ Évaluations des évaluateurs d'entraîneurs – Recueillir, noter et critiquer le portfolio de l'évaluateur d'entraîneurs, puis créer un plan d'action. L'observation sur le terrain est facultative.
- ☐ Évaluations des FRDE – Recueillir, noter et critiquer le portfolio du FRDE, puis créer un plan d'action. L'observation sur le terrain est facultative.

Mentorat des responsables du développement des entraîneurs

Soutien général d'un FRDE pour qu'un RDE puisse exceller. Ce soutien peut prendre plusieurs formes, par exemple la prestation de contenu propre au sport.

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec l'ONS, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;

- ❑ mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- ❑ porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- ❑ reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- ❑ indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en entraînement de l'ACE pour obtenir un modèle comprenant ces énoncés. L'énoncé ci-après doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraîneurs [cahiers de travail de l'entraîneur(e)] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.2 Responsabilités et planification

5.2.1 Organisme national de sport (ONS)

Natation Artistique Canada (NAC) va :

- Élaborer et communiquer des normes de professionnalisme et de certification.
- Assurer l'élaboration, le suivi et la révision des éléments du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui touchent les entraîneurs de natation artistique.
- Encadrer la mise en œuvre de ces programmes afin d'en assurer la qualité.

Natation Artistique Canada (NAC) rencontre les OPTS une fois par an pour discuter des responsabilités et de la planification.

5.2.2 Organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS)

Les OPTS de Natation Artistique vont:

- Assurer la prestation des normes de professionnalisme et de certification.
- Assurer la prestation des éléments du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui touchent les entraîneurs de natation artistique.
- Définir les critères pour le ciblage des entraîneurs et assurer la planification de la relève pour les programmes provinciaux.
- Développer des outils de recrutement pour attirer de nouveaux entraîneurs et officiels.

5.2.3 Le Casier (la Banque de données du PNCE)

Les associations provinciales/territoriales de Natation Artistique inscrivent les événements dans le Casier pour être approuvés par Natation Artistique Canada (NAC). Sur approbation de NAC, l'ACE approuvera les événements.

L'OPTS peut déterminer à quel membre du personnel il aimerait que NAC attribue l'accès au Casier. Ces personnes doivent suivre la formation de l'ACE sur " le Casier " afin d'avoir accès au Casier. Envoyez un courriel à coaching@artisticswimming.ca pour des informations sur la formation de l'ACE sur " le Casier ".

Informez NAC par courriel (coaching@artisticswimming.ca) lorsque la formation sur le Casier est terminée et NAC accordera l'accès au Casier.

5.2.4 Planification de la relève

Chaque OPTS veillera à ce qu'il y ait suffisamment personnes ressources, d'évaluateurs d'entraîneurs et de FRDE pour leur province.

Chaque OPTS collaborera avec l'ONS pour veiller à ce qu'une formation supplémentaire soit offerte au besoin. Une évaluation annuelle des besoins sera effectuée pour chaque.

5.2.5 Recrutement, rétention et reconnaissance

Chaque OPTS travaillera en partenariat avec l'ONS pour recruter des personnes ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et des FRDE pour leur province, au besoin.

Les plans de maintien en poste et de reconnaissance varient d'une province ou d'un territoire à l'autre.

5.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1 Frais d'inscription aux ateliers

En se basant sur les moyennes provinciales et territoriales, Natation artistique Canada recommande ce qui suit :

Cours:	Frais d'inscription	Frais NAC*	Total
ALLEZ à l'Eau!	150\$-250\$	50.00\$	200\$-300\$
Introduction à la compétition	300\$-400\$	80.00\$	380\$-480\$
Compétition - Développement	750\$	25.00\$	775.00\$

* Matériel de cours et administration + 1 an d'adhésion à la plateforme en ligne pour les entraîneurs de NAC - artisticswimmingcoach.ca

5.3.2 Honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Salaire horaire ou journalier suggéré :

Contexte	Instructeur	Évaluateur	FRDE
ALLEZ à l'eau!	30\$-50\$/h 50\$/h pour livraison en ligne	40\$	500\$/jour (8.5h) ou 60\$/h

Introduction à la compétition	30\$-50\$/h 50\$/h pour livraison en ligne	50\$ (portfolio) 50\$ (entraînement) <u>50\$ (compétition)</u> 150\$ total* <i>* Le coût peut varier légèrement d'une province à l'autre.</i>	500\$/jour (8.5h) ou 60\$/h
Compétition - Développement	500\$/jour (de 8.5h) ou 60\$/h (livraison en personne ou en ligne)	100\$ (portfolio) 150\$ (pratique) <u>150\$ (compétition)</u> 400\$ total	500\$/jours (8.5h) ou 60\$/h

5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié(e) », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié(e) » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

Contexte	Période pour renouvellement	Point DP requis
Instructeur ALLEZ à l'eau!	5 ans	10
Introduction à la compétition	5 ans	20
Compétition-Développement	5 ans	30

Les possibilités de développement professionnel et les points attribués sont les suivants :

	Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur(e) OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs	Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur(e)	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification.
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur(e) opte pour la réévaluation.

Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/maintien-de-la-certification-s16745>.

Pour plus d'information de Natation Artistique Canada concernant le développement professionnel et la maintenance, veuillez visiter : <https://artisticswimmingcoach.ca/index.php?page=232>

5.5 Contrôle de la qualité

5.5.1 Évaluation des cours

Pour chaque cours donné, les instructeurs/entraîneurs devront remplir un formulaire d'évaluation/rétroaction envoyé et recueilli par l'entremise de la plateforme des entraîneurs en ligne de NAC www.artisticswimmingcoach.ca. Les instructeurs ou les entraîneurs peuvent également être invités à faire un sondage par leur PR.

Natation Artistique Canada communiquera régulièrement avec les OPTS/FRDE/Instructeurs/Évaluateurs pour faire circuler les commentaires sur le cours ALLEZ à l'eau!, Introduction à la compétition et Compétition - Développement.

5.5.2 Suivi et évaluation du programme

Natation Artistique Canada utilisera www.artisticswimmingcoach.ca et/ou les rapports VIP de l'ACE pour déterminer à quelle fréquence le programme est offert.

Natation Artistique Canada rencontrera annuellement les FRDE afin d'obtenir leurs commentaires.

5.5.3 Cycle de révision et de mise à jour

En fonction des commentaires reçus, Natation Artistique Canada effectuera une révision annuelle (à l'été) de tous les contextes (ALLEZ à l'eau!, Introduction à la compétition et Compétition-Développement) pour apporter des modifications mineures au matériel de cours au besoin.

Les années suivantes ont été ciblées pour des mises à jour plus complètes:

Instructeur ALLEZ à l'eau!	<ul style="list-style-type: none"> programme lancé en septembre 2018 mise à jour septembre 2022
Introduction à la Compétition	<ul style="list-style-type: none"> révisé 2020 mettre à jour les modules techniques 2022 avec les nouvelles modifications attendues des règles de la FINA
Compétition Développement	<ul style="list-style-type: none"> dernière révision 2016 révisions prévues pour 2022-2023

5.6 Restrictions concernant l'âge minimal

5.6.1 Restrictions d'âge minimum de Natation Artistique Canada

- Les instructeurs doivent avoir au moins 15 ans pour s'inscrire au cours ALLEZ à l'eau!
- Les instructeurs doivent avoir au moins 16 ans pour s'inscrire à l'évaluation ALLEZ à l'eau!
- Les entraîneurs doivent avoir au moins 16 ans pour s'inscrire au cours d'introduction à la compétition.
- Les entraîneurs doivent avoir 18 ans pour s'inscrire au cours de Compétition Développement.

5.6.2 Politique du PNCE

Le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* énonce ce qui suit :

10.2. Énoncé de politique

10.2.1. L'âge minimum pour obtenir la désignation d'entraîneur ou d'entraîneuse «Certifié(e)» dans le cadre du PNCE a été fixé à 16 ans.

10.2.2. Les personnes âgées entre 14 et 16 ans peuvent s'inscrire et terminer le PNCE ou suivre des possibilités de formation admissibles au PNCE lorsqu'un ONS :

- a) prévoit offrir le PNCE ou des possibilités de développement admissibles au PNCE aux personnes de moins de 16 ans;
- b) accepte d'offrir de telles possibilités dans le cadre du PNCE;
- c) accepte de soumettre et de maintenir les dossiers dans la Banque de données du PNCE.

10.2.3. Le gouvernement provincial/territorial ou l'agence de prestation autorisée peut permettre l'inscription aux modules multisports.

10.2.4. Toute personne âgée entre 14 et 16 ans sera identifiée dans la Banque de données de l'ACE au moyen d'une mention indiquant qu'elle est sous l'âge minimum.

10.3. Normes s'appliquant à la mise en œuvre

10.3.1. AUTORITÉ

Responsabilités de l'ACE :

- Conserver des dossiers sur les personnes âgées de moins de 16 ans et faire le suivi afin de modifier l'indicateur d'âge dès leur 16e anniversaire.
- Aviser tous les partenaires du recours possible à l'indicateur « Sous l'âge minimum » et de son application.

Responsabilités des ONS :

- Déterminer s'ils accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités propres au sport liées au PNCE.
- Annoncer publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de 14 et 15 ans lors d'événements de sport liés au PNCE.

Responsabilités des agences provinciales ou territoriales de prestation :

- Déterminer si elles accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités multisports liées au PNCE.
- Afficher publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de moins de 16 ans aux modules multisports.
- Aviser l'ACE de leur position.

6 OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE



Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs^{MC} (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada. Il vise à aider les entraîneurs à atteindre leurs objectifs personnels et ceux des participants et des équipes par la prise de décisions équilibrées. Il définit ce qu'est un comportement acceptable et non acceptable, ainsi que les répercussions applicables, et s'applique à tous les entraîneurs du Canada, du débutant à l'entraîneur-chef d'une équipe nationale.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.



¹ « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])



Code d'éthique du PNCE



Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- ▶ Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- ▶ Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- ▶ Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- ▶ Être un modèle de comportement positif.
- ▶ Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.



Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- ▶ Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- ▶ Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- ▶ Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- ▶ Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- ▶ Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.



Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- ▶ Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- ▶ Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- ▶ Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- ▶ Être ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- ▶ Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.



La règle de deux

Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



Questions

Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

It is also expected that Coach Developers read and understand the Canada Artistic Swimming Code of Conduct: <https://artisticswimming.ca/fr/a-propos/conseil-dadministration-gouvernance/statuts/>

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de Natation Artistique Canada, moi, _____ (Nom et N° de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- appuyer les objectifs et buts communs de Natation Artistique Canada en ce qui a trait aux services aux membres;
- éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;

- placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :
 - l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
 - l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers ou coéquipières.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de Natation Artistique Canada.

Veuillez noter que le conseil d'administration de Natation Artistique Canada prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

6.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le/la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame/Monsieur _____, (OPTS, RPTFE),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- Personne-ressource
- Évaluateur/trice d'entraîneurs
- Formateur/trice de responsables du développement des entraîneurs

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

- Allez à l'eau!
- Introduction à la compétition
- Compétition Développement

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait la natation artistique.

Je suis prêt(e) à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant(e) de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

P.j. : Curriculum vitæ, Lettre(s) d'appui

6.4 Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

- Lettre d'accompagnement
- Formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs rempli
- Lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs remplie
- Copie de la transcription du casier du PNCE
- Membre de Natation Artistique Canada (NAC) en règle
- En conformité avec la Politique d'Inscription et de Certification des Entraîneurs de NAC.
- Formation PDE (atelier) et évaluation en ligne complétées.
- Compléter le module en ligne Initiation aux entraîneurs
- Compléter le cours d'introduction à la littératie physique (Le sport c'est pour la vie)
- Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- Nom et n° de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraîneurs,

Il nous fait plaisir de savoir que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un(e) responsable du développement des entraîneurs?
2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace.
3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?
5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace?
6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
8. Dans vos propres mots, quel rôle le/la responsable du développement des entraîneurs joue-t-il/elle dans le développement de ces compétences?
9. Définissez les termes suivants :
 - Résultat attendu :
 - Critère :
 - Preuve :
10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

6.6 Modèle de formulaire de rétroaction

***Prenez note que les sondages post-cours seront administrés électroniquement par l'entremise de la plateforme des entraîneurs de Natation Artistique Canada artisticswimmingcoach.ca ou par les PRs ou OPTS. Dans le cas où il n'est pas possible d'effectuer un sondage électronique après le cours, ce modèle doit être utilisé.**

Il est important que les participants nous fassent part de leurs rétroactions afin que Natation Artistique Canada puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur ou une entraîneuse plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Atelier : _____ Lieu : _____

- 1 - N'a pas répondu aux attentes
- 2 - En deçà des attentes
- 3 - A répondu aux attentes
- 4 - Au-delà des attentes
- 5 - A surpassé les attentes

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

_____ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

_____ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

Contenu et matériel du cours

_____ Le matériel du cours était facile à utiliser.

_____ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

_____ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un(e) meilleur(e) entraîneur(e).

Autres commentaires

Responsable du développement des entraîneurs

_____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

_____ Mon *Cahier de travail* a été noté dans des délais raisonnables.

_____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

_____ La personne-ressource m'a incité(e) à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e).

Autres commentaires

Impressions générales

_____ J'ai apprécié ce cours.


_____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.


_____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneur(e)s.

Veillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.


Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires



 Programme
national de
certification des
entraîneurs

Visitez coach.ca, la source incontournable d'information et de ressources pour les entraîneurs du Canada. Consultez votre relevé dans le Casier, découvrez des formations en ligne enrichissantes et obtenez des conseils pratiques de l'Association canadienne des entraîneurs.


Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs